



CITATION

Boulnois, M.-O. (2025).
L'empereur Julien et la divination
dans le *Contre les Galiléens*.
Tesserae iuris, 6(2).
<https://doi.org/10.14276/2724-2013.5440>

DOI

10.14276/2724-2013.5440

RECEIVED

2025-12-3

ACCEPTED

2026-04-26

PUBLISHED

2026-06-17

PEER REVIEW HISTORY

double blind review

COPYRIGHT

2025 © The Authors



This is an open access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original author and source are credited.



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

SBA
SETTORE
BIBLIOTECHE
DI ATENEIO

L'empereur Julien et la divination dans le *Contre les Galiléens*

Marie-Odile Boulnois (École pratique des hautes études - EPHE PSL, LEM UMR 8584)

boulnois.marieodile@gmail.com

ABSTRACT

Divination plays a central role in Julian's thought as reflected in *Against the Galileans*. He portrays Abraham as a theurgist and master of divination, citing biblical episodes such as a star-gazing, the taking of auspices and the reading of signs. By fashioning Abraham as his *alter ego*, Julian legitimizes his own divinatory practices, affirms continuity between Judaism and Hellenism, and rejects Christian claims to Abraham's legacy. By arguing that faith consists in tangible evidence sent by God and cannot be reduced to mere trust in the divine word, he directly challenges Paul's interpretation of Abraham's faith.

La divinazione riveste un ruolo centrale nel pensiero di Giuliano, come emerge dal trattato *Contro i Galilei*. Egli descrive Abramo come un mago e un maestro nella divinazione, citando episodi biblici quali l'osservazione delle stelle, l'interpretazione degli auspici e la lettura dei segni. Facendo di Abramo il proprio *alter ego*, Giuliano legittima le proprie pratiche divinatorie, afferma la continuità tra giudaismo ed ellenismo e respinge le rivendicazioni cristiane sull'eredità di Abramo. Sostenendo che la fede consiste in prove tangibili inviate da Dio e non può essere ridotta alla mera fiducia nella parola divina, egli contesta direttamente l'interpretazione paolina della fede di Abramo.

L'EMPEREUR JULIEN ET LA DIVINATION DANS LE *CONTRE LES GALILÉENS*

MARIE-ODILE BOULNOIS

École pratique des hautes études (EPHE PSL, LEM UMR 8584)

ABSTRACT: Divination plays a central role in Julian's thought as reflected in *Against the Galileans*. He portrays Abraham as a theurgist and master of divination, citing biblical episodes such as a star-gazing, the taking of auspices and the reading of signs. By fashioning Abraham as his *alter ego*, Julian legitimizes his own divinatory practices, affirms continuity between Judaism and Hellenism, and rejects Christian claims to Abraham's legacy. By arguing that faith consists in tangible evidence sent by God and cannot be reduced to mere trust in the divine word, he directly challenges Paul's interpretation of Abraham's faith.

KEYWORDS: Emperor Julian, *Contra Galilaeos*, Cyril of Alexandria, divination, Abraham.

FONTI: Libanios, *Discours* 37, 5; Libanios, *Discours* 12, 82; Ammien Marcellin, *Histoires* 21, 1, 7-11; Julien, *Au sénat et au peuple d'Athènes* 11, 284c-285a; Julien, *Contre les Galiléens* I, fr. 86-89; Julien, *Sur Hélios-Roi* 1; Jamblique, *Réponse à Porphyre* III, 18, 143-144; Cyrille d'Alexandrie, *Contre Julien* X, 38-41; Philon d'Alexandrie, *Quaestiones et solutiones in Genesim* III, 8; Clément d'Alexandrie, *Stromate* II, 6, 28, 4.

Les contemporains de l'empereur Julien sont unanimes pour souligner l'importance majeure et la fréquence de son recours à la divination. Libanios fait l'éloge de cet «homme qui passait ses jours et ses nuits à sacrifier, à prier, à converser avec les divinités, et qui entraînait en commerce avec eux par la divination»¹. Ammien Marcellin rapporte qu'il conjecturait le trépas de Constance

* Je publie ici le texte de la conférence donnée lors du colloque « Giuliano imperatore, legislatore e filosofo » (Parme, 18-19 novembre 2024). Je remercie les professeurs S. Puliatti, G. Traina, H. Seng et le Dr N. Zito pour leur invitation, ainsi que les relecteurs de la Revue *Tesserae iuris* pour leurs suggestions.

1 Libanios, *Discours* 37, 5 (éd. Förster, t. 2, 341): ἄνθρωπος ἐν θυσίαις τε καὶ εὐχαῖς καὶ ὁμιλίαις δαιμόνων νύκτας τε καὶ ἡμέρας διάγων καὶ διὰ τῶν μάντεων αὐτοῖς συνών. Libanios, *Discours* 15, 29; trad. BOUFFARTIGUE, *L'image politique de Julien*, 185: καὶ γὰρ οὐχ ὅσον δέξασθαι θυσίαν καὶ δι' ὀρνίθων πετομένων ἢ ἄρνῶν σφαττομένων μηνύσαι τι τῶν κρυπτομένων οὐδὲ μέχρι μαντικῆς ἢ μετ' ἐκείνων σοι συνήθεια, καίτοι καὶ τοῦτο λαμπρόν, ἀλλ' ὅσαπερ ἡμῖν παρ' ἀλλήλων, τοσαῦτα σοι πρὸς ἐκείνους. «La familiarité que tu entretiens avec eux [les dieux]

«par quantité de présages et de songes prophétiques – et qu’il s’y entendait (*quae callebat*)»². Bien plus, il prend soin de justifier le sérieux de cet art qui n’a rien de futile (*haud leve*), soutenant que «c’est la divinité qui oriente le vol des oiseaux, si bien que le son émis par un bec ou le passage d’une aile en plein vol présage l’avenir par le caractère tumultueux ou paisible de son rythme»³ ou encore que les prophéties peuvent provenir de signes occasionnels ainsi que d’étoiles filantes⁴, divers exemples sur lesquels nous allons revenir. Certes le recours aux pratiques divinatoires s’inscrit dans une tradition religieuse commune aux empereurs et aux chefs d’armées qui interrogent les augures avant de prendre des décisions⁵. C’est aussi un élément important de la propagande politique de Julien, qui lui permet de montrer que les dieux consentent à ses choix. Comme le relève Jean Bouffartigue, il faut être conscient du fait que Libanios se fait le chantre de l’image politique que l’empereur veut lui-même donner de son action⁶. Ceci est particulièrement net à propos du nombre de signes divins que Julien a demandés au moment de marcher contre Constance, puis d’accepter le trône impérial⁷. En témoignent non seulement Ammien Marcellin et Libanios, mais aussi Julien lui-même qui raconte ainsi sa quête de signes divins.

ne se limite pas au fait qu’ils reçoivent le sacrifice et révèlent des faits cachés grâce au vol des oiseaux ou à l’immolation d’agneaux, ni à la simple divination – et pourtant ce domaine est une merveille – mais tu as avec eux les mêmes rapports que nous avons entre nous».

2 Ammien Marcellin, *Histoires* 21, 1, 7 (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 45). De telles pratiques ont fait l’objet des critiques sarcastiques des chrétiens. Grégoire de Nazianze, *Discours* IV, 31 (trad. Bernardi, SC 309, 127-129): «Quand la bonté de l’empereur fit de son frère un roi et lui confia une partie du monde d’une étendue qui n’était pas négligeable, il eut toute licence de fréquenter impunément les doctrines et les maîtres les plus perniciose. L’Asie fut l’école où il apprit l’impiété: toutes les énormités qui se débitent sur les astres (*περὶ ἀστρονομίαν*), les horoscopes et la représentation de l’avenir, aussi bien que la magie qui en découle». Voir aussi Éphrem, *Hymne IV contre Julien* 7 (trad. Cerbelaud, SC 590, 483-487).

3 Ammien Marcellin, *Histoires* 21, 1, 9 (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 45-47).

4 Ammien Marcellin, *Histoires* 21, 1, 11 (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 47): «En plus de ces prophéties, les bruits de voix ont bien des significations, ainsi que les signes occasionnels (*signa occurrentia*), mais aussi les coups de tonnerre, les éclairs et les foudres, ainsi que les étoiles filantes».

5 CELLAMARE, *Du sang à l’encre*. La législation de l’empereur Constantin n’avait visé que la divination privée, autorisant les rites qui avaient lieu dans les temples. Néanmoins, les lois promulguées par Constance II avaient tendu à interdire toute divination, peut-être par peur que les pratiques divinatoires soient utilisées à la cour même pour prévoir son destin futur. Voir HANAGHAN, *Future Knowledge and Imperial Acceptance*, 136.

6 BOUFFARTIGUE, *L’image politique de Julien*.

7 Julien, *Au sénat et au peuple d’Athènes* 11, 284c-285a (trad. Bidez, CUF 1.1, 232, 13-27). Libanios, *Discours* 18, 103: θεοὺς μόνους ἀξιόχρεως ἐν τοῖς τηλικούτοις ἡγησάμενος συμβούλους

Je me reposais dans nos appartements privés. Ensuite, de là (car une fenêtre s'ouvrait dans le mur), j'adorai Zeus. La clameur augmentant encore et tout se remplissant de tumulte dans le palais, je demandai au dieu "de produire un prodige: aussitôt, par un signe, il m'enjoignit" d'obéir (*Odyssée* III, 173-174) (ἡτερόμην τὸν θεὸν "δοῦναι τέρας, αὐτὰρ ὃ γ' ἡμῖν - Δείξε καὶ ἡνώγει" πεισθῆναι) et de ne point m'opposer à l'ardeur de l'armée. Néanmoins même après que ces signes se furent montrés (Γενομένων ὁμῶς ἔμοι καὶ τούτων τῶν σημείων), loin de céder avec empressement, je résistais de toutes mes forces et je ne voulais ni le titre (= d'Auguste) ni la couronne. [...] J'aurais dû, pourtant, me fier au dieu qui m'avait fait voir un prodige et me rassurer (Καίτοι χρῆν δὴ πουθεν πιστεύοντα τῷ φήναντι θεῷ τὸ τέρας θαρρεῖν) [...]»⁸.

Mais la présence de la mantique dans la vie⁹ et l'œuvre¹⁰ de Julien ne relève pas seulement de coutumes impériales ou de propagande. Elle correspond aussi à son désir de se présenter comme un guide, un intermédiaire divin, reconnu par Zeus-Hélios comme une «petite étincelle issue de lui»¹¹, et à sa volonté de restaurer la religion traditionnelle dans la diversité de ses pratiques cultuelles,

ἐρόμενος ἤκουσεν, ὥς ἐμμενετέον οἷς εἶχε. «Considérant que dans de telles circonstances seuls les dieux étaient des conseillers fiables, les ayant interrogés il reçut la réponse qu'il devait garder la position qu'il avait».

8 Julien, *Au sénat et au peuple d'Athènes* 11, 284c-285a (trad. Bidez, CUF 1.1, 232,13-27).

9 Ammien Marcellin, *Histoires* 21, 2, 4 (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 48): «Il feignait d'adhérer encore à la religion chrétienne dont il s'était depuis longtemps détaché sans rien dire, tout en s'adonnant, avec quelques complices de ses secrets, à l'haruspicine, à l'art augural et aux autres rites auxquels se sont toujours livrés les adorateurs des dieux». *Histoires* 22, 1, 1, (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 90): «Tandis que dans la partie du monde opposée les rencontres changeantes de la Fortune provoquaient ces effets, Julien, parmi ses multiples activités à travers l'Illyricum, scrutait assidûment les entrailles des victimes, et, *observant le vol des oiseaux*, brûlait de connaître à l'avance l'issue des événements; mais il était arrêté par les réponses équivoques et obscures, sans obtenir de certitude sur l'avenir».

10 Julien, *Au sénat et au peuple d'Athènes* 13, 286d (trad. Bidez, CUF 1.1, 234): «Tout d'abord, je m'en étais remis aux dieux qui voient et entendent tout. Je leur offris ensuite des sacrifices pour les consulter sur mon départ. Les victimes montrèrent des présages favorables». Voir aussi Julien, *Lettre 26 à Maxime*, 415ab, (trad. Bidez, CUF 1.2, 53): «J'interrogeais les dieux; je n'osais le faire moi-même, car je n'aurais pas eu le courage de voir ni d'entendre révéler rien de ce qu'il y avait lieu d'appréhender alors pour toi; mais j'usai d'intermédiaires. Les dieux manifestèrent clairement qu'il se produirait des troubles autour de toi, mais rien de terrible, et sans qu'aucun des projets impies ne se réalise». Julien mentionne ici son recours à d'autres personnes pour interroger les dieux sur la sécurité de son ami. Voir Kaldellis, *Julian, the Hierophant of Eleusis, and the Abolition of Constantius' Tyranny*, 654.

11 Julien, *Contre Héracléios le cynique* 22 (Or. 7, 229d). GREENWOOD, *Crafting Divine Personae in Julian's Oration 7*, 142 et 147-148 où il montre comment Julien se présente lui-même comme un avatar divin, en s'identifiant à Héraclès.

parmi lesquelles il accorde une place privilégiée aux sacrifices et à la divination. Sur ce point, et en dépit de l'admiration que Julien manifeste pour Jamblique¹², on ne peut faire de Julien un lecteur totalement attentif du philosophe qui prend précisément ses distances vis-à-vis des formes artificielles de divination, comme l'observation du vol des oiseaux, des entrailles animales ou des astres¹³. De fait, pour Jamblique, ces méthodes divinatoires relèvent uniquement de l'art humain, n'ont aucune origine divine et comportent une grande part de conjecture¹⁴. «Il s'agit donc d'une τέχνη qui opère de manière déductive et qui appartient, par sa nature même, au domaine de la vraisemblance»¹⁵. Jamblique oppose ces méthodes populaires à la véritable divination qui transcende la matière¹⁶.

Seule la divination qui vient des dieux, en nous unissant aux dieux, nous communique véritablement la vie divine et, parce qu'elle participe à la préconnaissance et aux intellections divines, elle nous rend aussi véritablement divins¹⁷.

Il en va autrement pour Julien qui s'investit personnellement dans les rituels traditionnels, comme le rapporte Libanios.

Le plus beau est qu'il ne célèbre pas les rites divins par les mains d'autrui, juché sur un trône ou entouré de boucliers dorés, mais il procède en personne (αὐτουργεῖ), il s'active, il se saisit du bois, il prend le couteau, il ouvre les oiseaux et sait comprendre ce qu'il voit à l'intérieur, et la preuve ce sont les doigts pleins des témoignages qui en portent la trace¹⁸.

12 BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien*, 76: «Ce qui frappe immédiatement, c'est la constance avec laquelle Julien le décore de qualificatifs hyperboliques. Il est "divin" (δαιμόνιος) et même "divinissime" (θειότατος); il est l'illustre hiérophante».

13 BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien*, 357-359. ATHANASSIADI, *Dreams, Theurgy and Freelance Divination*, 124.

14 Jamblique, *Réponse à Porphyre (De mysteriis)* III, 15 (trad. Saffrey - Segonds, CUF 496, 101).

15 TIMOTIN, *Trois théories antiques de la divination*, 137.

16 STRUCK, *Iamblichus on Divination*, montre que cette distance vis-à-vis de la divination traditionnelle est une concession aux critiques de Porphyre, dans le but de sauver un autre type de divination, divine, et non matérielle. Jamblique rejoindrait ici, en partie, l'approche d'Origène qui distingue la divination matérielle de la véritable prophétie.

17 Jamblique, *Réponse à Porphyre (De mysteriis)* X, 4, 289 (trad. Saffrey - Segonds, CUF 496, 214).

18 Libanios, *Discours* 12, 82: τὸ δὲ κάλλιστον, οὐ γὰρ ἐφ' ὑψηλοῦ καθήμενος ἢ χρυσαῖς ἀσπίσι περικλειόμενος ἑτέρων χερσὶ θεραπεύει τοὺς θεούς, ἀλλ' αὐτουργεῖ καὶ περιτρέχει καὶ σχίζης ἅπτεται καὶ μάχαιραν δέχεται καὶ ὄρνις ἀνέρρηξε καὶ τὰ ἔνδον οὐκ ἠγνόησε, καὶ τούτων πίστις οἱ δάκτυλοι τῶν ἐκεῖθεν τεκμηρίων γέμοντες. Sur ce passage de Libanios, voir HANAGHAN, *Future Knowledge and Imperial Acceptance*, 88.

Étant donné l'importance de ces pratiques dans la religion de l'empereur, nous voudrions examiner le rôle que joue la divination comme argument polémique dans son ouvrage contre les chrétiens. Cette œuvre, perdue en tradition directe, nous est transmise, pour le plus grand nombre d'extraits, par l'un de ses réfuteurs, Cyrille d'Alexandrie¹⁹. Nous nous en tiendrons ici à l'argumentation de Julien lui-même, sans analyser la manière dont Cyrille lui répond²⁰.

1. Abraham théurge et devin: l'alter ego de Julien

Dans cet ouvrage que l'on a coutume d'appeler le *Contre les Galiléens*, la question de la divination occupe une place particulièrement remarquable, dans la mesure où elle intervient à la fin du premier livre, au sommet d'un texte savamment architecturé. Le premier livre du *Contre les Galiléens* est en effet bâti sur une double accusation d'apostasie des chrétiens, vis-à-vis des Grecs et vis-à-vis des juifs. La deuxième est plus grave encore, puisqu'elle signe l'abandon par les chrétiens de leurs propres traditions religieuses. L'examen de cette deuxième apostasie a un double enjeu: Julien s'emploie, d'une part, à discréditer la religion chrétienne, qui n'a pas su conserver les pratiques des Hébreux dont ils se prétendent pourtant les héritiers – circoncision, sacrifices, interdits alimentaires et divination –, d'autre part, à démontrer la très grande proximité entre religion hellénique et religion juive, les juifs ne différant que très peu des Grecs, sauf pour leur croyance en un seul Dieu.

Je l'ai dit dès le début quand j'ai voulu montrer que les juifs sont en accord avec les Nations (τοις ἔθνεσιν ὁμολογοῦντας Ἰουδαίους), excepté pour leur croyance en un seul Dieu. C'est ce point-là qui leur est propre et qui nous est étranger. Parce que tout le reste, nous le partageons en quelque sorte (ἐπεὶ τὰ γε ἅλλα κοινὰ πῶς ἡμῖν ἐστί): les temples, les sanctuaires, les autels sacrificiels, les règles de pureté,

19 Kyrill von Alexandrien, *Gegen Julian* I (Buch 1-5), éd. Ch. Riedweg, GCS NF 20, Berlin 2016; *Gegen Julian* II (Buch 6-10 und Fragmente), éd. W. Kinzig, Th. Bruggemann, GCS NF 21, Berlin 2017. Cyrille d'Alexandrie, *Contre Julien* I (Livres I-II). Introduction, texte critique, traduction et annotation par P. Burguière et P. Évieux, SC 322, Paris 1985; *Contre Julien* II (Livres III-V). Introduction et annotation M.-O. Boulnois, traduction J. Bouffartigue, M.-O. Boulnois et P. Castan, texte grec Ch. Riedweg (GCS NF 20), SC 582, Paris 2017; *Contre Julien* IV (Livres VIII-IX). Introduction et annotation M.-O. Boulnois, traduction M.-O. Boulnois avec la collaboration de J. Bouffartigue, texte grec W. Kinzig et Th. Bruggemann, (GCS NF 21), SC 624, Paris 2021. Les fragments de Julien seront cités et traduits à partir de cette nouvelle édition, plus récente que celle de Masaracchia. Sauf indication contraire, toutes les traductions sont les miennes.

20 Voir BOULNOIS, *Le rituel d'alliance entre Dieu et Abraham (Genèse 15) chez Cyrille d'Alexandrie*.

plus certains commandements, sur lesquels il n'y a entre nous absolument aucune différence, ou très peu²¹.

Du même coup, la religion chrétienne devient une aberration, totalement étrangère à l'unanimité que Julien a construite entre Grecs et juifs. Dans cette stratégie d'appropriation des pratiques juives, la figure d'Abraham apparaît comme l'apogée de la proximité avec l'hellénisme et de l'éloignement avec le christianisme²². Julien décrit le dieu d'Abraham comme un dieu très grand et puissant qui n'a rien à voir avec les Galiléens, terme qui désigne chez lui les chrétiens²³. Abraham occupe une place en quelque sorte antithétique à celle de l'évangéliste Jean: autant Jean s'est écarté du judaïsme quand il a osé, le premier, attribuer la divinité à Jésus, réalisant le comble de l'innovation²⁴, autant Abraham appartient à une race sacrée dont le dieu est même vénéré par Julien. «Je ne cesse d'adorer le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ces hommes étaient des Chaldéens, race sacrée, race de théurges»²⁵.

Julien n'est pas le seul ni le premier à vouer une admiration particulière aux Chaldéens, qui étaient déjà considérés comme un peuple inspiré par Celse²⁶, par Porphyre²⁷ et par Jamblique²⁸. Outre la traditionnelle reconnaissance des sagesses barbares et de leur antiquité, cet éloge des Chaldéens met l'accent sur leurs compétences en matière astrologique. Bien plus, Julien va jusqu'à leur accorder une expertise en théurgie²⁹, un ensemble de pratiques permettant

21 Julien, CG fr. 72 (dans CJIX, 22; trad. Boulnois, SC 624, 497).

22 BOULNOIS, *Appropriations croisées des autorités de l'adversaire*, 923-952.

23 Julien, CG fr. 86 (dans CJX, 34; GCS 731, 29-30): μέγας τε ὦν πάνυ καὶ δυνατὸς, ὑμῖν δὲ οὐδὲν προσήκων.

24 Julien, CG fr. 79 (dans CJX, 1). Voir BOULNOIS, *Le prologue de l'évangile de Jean au cœur de la polémique entre l'empereur Julien et Cyrille d'Alexandrie*, 195-227.

25 Julien, CG fr. 86 (dans CJX, 34; GCS 730, 25-26): ἀεὶ προσκυνῶν τὸν θεὸν Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, οἱ ὄντες οὗτοι Χαλδαῖοι γένους ἱεροῦ καὶ θεουργικοῦ.

26 Celse dans Origène, *Contre Celse* VI, 80, 1.

27 Porphyre, *Philosophie tirée des oracles* dans Eusèbe de Césarée, *Préparation évangélique* IX, 10, 4.

28 Jamblique, *Réponse à Porphyre (De mysteriis)* VI, 7 (éd. Saffrey - Segonds, CUF 496, 185).

29 Sur la place de plus en plus grande des rituels théurgiques dans la pratique de la philosophie néoplatonicienne, voir SAFFREY, *La théurgie comme pénétration d'éléments extra-rationnels* et ID., *La théurgie comme phénomène culturel chez les néoplatoniciens*. Pour une plus large bibliographie, voir HOFFMANN, *Une pratique théurgique dans le néoplatonisme tardif*, 114-118. En faisant de certains personnages bibliques, comme Salomon ou Abraham, des théurges, le *Contre les Galiléens* présente une originalité par rapport aux précédents écrits antichrétiens. Voir DE VITA, *L'ultimo mediatore. Due studi su Giuliano*, 190.

d'accéder au divin, parmi lesquelles les sacrifices et la divination jouent un rôle majeur.

On en a la confirmation dans la manière dont Julien exalte les pratiques religieuses d'Abraham, en montrant leur parfaite ressemblance avec les siennes, et leur total abandon par les chrétiens.

Vous n'imitiez pas Abraham (Οὐδὲ γὰρ τὸν Ἀβραὰμ μιμεῖσθε): vous n'érigez pas d'autels voués à ce dieu, vous ne lui édifiez pas d'autels sacrificiels, vous ne l'honorez pas par des rites sacrés comme ils le faisaient. [...] Car Abraham pratiquait le sacrifice, *tout comme nous*, toujours et continuellement. Il usait aussi de la mantique par l'observation des étoiles filantes: voilà encore *un trait hellénique*, n'est-il pas vrai? (Ἔθυε μὲν γὰρ Ἀβραὰμ ὥσπερ καὶ ἡμεῖς ἀεὶ καὶ συνεχῶς. Ἐχρήτο δὲ μαντικῇ τῇ τῶν διαττόντων ἀστέρων – Ἑλληνικὸν ἴσως καὶ τοῦτο)³⁰.

Sacrifices et divination sont donc des pratiques qui font d'Abraham la figure la plus proche de Julien et la plus éloignée des chrétiens. Et de manière remarquable, Julien prend soin d'ajouter que la mantique par les étoiles filantes est précisément une pratique grecque. On peut voir dans cette remarque une preuve supplémentaire des points d'accord entre Hébreux et Grecs, mais il faut aussi la comprendre comme un moyen d'inscrire la divination dans une antiquité sacrée remontant à la race théurgique des Chaldéens.

De ce fait, ces passages sur la divination d'Abraham constituent tout autant l'apogée de l'édifice polémique de Julien contre les Galiléens qu'une apologie de sa propre expérience religieuse. On constate qu'il n'hésite pas à utiliser la première personne du singulier pour parler de son culte envers le Dieu d'Abraham (εἰμι [...] προσκυνῶν)³¹, mais aussi de la bienveillance que ce Dieu lui a manifestée (ἐμοί)³². Ce n'est pas la première fois qu'il met en avant sa propre expérience pour prouver ce qu'il avance. Dès le début de son ouvrage, il explique qu'il a été persuadé que les Galiléens ont, par malice, inventé une fable puérile³³, laissant entendre que d'autres peuvent, comme lui, comprendre l'erreur de cette religion et s'en détourner; plus loin, il fait l'éloge du dieu Asclépios qui l'a souvent gué-

30 Julien, *CG* fr. 86 (dans *CJX*, 34; GCS 731, 30-32) et fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 735, 4-6).

31 Julien, *CG* fr. 86 (dans *CJX*, 34; GCS 730, 24-25): «J'adore toujours le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob».

32 Julien, *CG* fr. 86 (dans *CJX*, 34; GCS 731, 27-29): «Ces hommes ont su vénérer un dieu qui a toujours été bienveillant *pour moi* et pour ceux qui le vénèrent comme Abraham le vénérât».

33 Julien, *CG* fr. 1 (dans *CJII*, 2; trad. Évieux - Burguière, SC 322, 212-213): «Il me paraît bon d'exposer à tous les raisons pour lesquelles je me suis laissé convaincre (ἐπείσθη) que la supercherie des Galiléens est une fiction humaine».

ri³⁴; pour finir, sans citer expressément Julien, Cyrille rapporte que l'empereur raconte avoir appris par des voix d'oiseaux qu'il siégerait sur le trône impérial³⁵. Chacune de ces remarques autobiographiques rappelle diverses expériences de salut ou de faveur divine, qu'il s'agisse de sa conversion, de ses guérisons, de son accession au pouvoir ou de la bienveillance reçue du dieu d'Abraham. Et, comme on le verra, ce sont aussi des oiseaux qui jouent un rôle de signe pour Abraham, ce qui fait de lui un alter-ego de Julien dans l'oïonistique.

L'éloge d'Abraham, au moins dans les fragments transmis par son réfutateur Cyrille d'Alexandrie, consiste donc à faire de lui une sorte de double de Julien, pratiquant continuellement les sacrifices³⁶ et recourant à la mantique. Lorsque Julien dit: «Abraham pratiquait le sacrifice, *tout comme nous*», il veut bien sûr parler des Grecs par opposition aux chrétiens qui ont abandonné les sacrifices, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il peut aussi renvoyer à son histoire personnelle. De même, Julien peut aisément voir un lien entre l'observation des étoiles par Abraham et sa propre fascination qu'il raconte dans son traité *Sur Hélios-Roi*, une pièce maîtresse de sa théologie. Dès l'ouverture de ce discours, Julien se déclare l'adepte du Roi Helios pour lequel il avoue un amour passionné depuis son enfance (ἐκ παιδαίρου) avant de déclarer: «On me prenait déjà pour un astrologue (ἄστρομαντιν) alors que j'avais à peine poil au menton»³⁷.

2. L'exégèse biblique

Aux dires mêmes de Cyrille, dans sa dédicace à l'empereur Théodose II, la force de l'argumentation de Julien réside dans son recours très précis aux textes bibliques, qu'il convoque comme autant de témoins à l'appui de son réqui-

34 Julien, *CG* fr. 57 (dans *CJ* VII, 24; GCS 504, 14).

35 Julien, *CG* fr. 89 (dans *CJ* X, 42; GCS 745, 1-2): Δεδόσθαι γε μὴν καὶ αὐτῷ φησιν ὀρνίθων φωνὰς διδασκούσας, ὅτι τοῖς τῆς βασιλείας ἐνιζήσει θάκοις. «Il dit qu'à lui-même personnellement il a été accordé que des cris d'oiseaux se fissent entendre pour lui annoncer qu'il siégerait sur le trône impérial».

36 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJ* X, 37; GCS 735, 4): Ἔθυε μὲν γὰρ Ἀβραὰμ ὥσπερ καὶ ἡμεῖς ἀεὶ καὶ συνεχῶς.

37 Julien, *Sur Hélios-Roi* 1 (éd. Lacombrade, CUF 100-101). Cf. PIGANOL, *L'empire chrétien*, 123-141. Cet intérêt de Julien pour l'astrologie est peut-être à mettre en relation avec l'influence exercée sur lui par le néoplatonicien et théurge Maxime d'Ephèse, auquel fait allusion Grégoire de Nazianze (voir note 2). Mentionnons que, d'après Nicola Zito (*Maxime. Des Initiatives*, VIII-XX), Maxime d'Éphèse est probablement le Maxime qui a composé le poème astrologique *Περὶ καταρχῶν* et l'a dédié à Julien, selon la notice de la Souda. De manière plus générale, le cercle restreint de l'Empereur comprenait, outre Maxime, le médecin Oribase, lui aussi versé dans la divination, auquel Julien avait confié le rétablissement de l'oracle de Delphes (ZITO, *Maxime*, XV).

sitoire contre les chrétiens³⁸. Pour prouver l'expertise d'Abraham en matière de divination, Julien énumère trois exemples qu'il illustre en citant plusieurs passages de la Genèse: l'observation des étoiles filantes, la prise d'auspices et la capacité de l'intendant d'Abraham à interpréter les signes.

Il (s.e. Abraham) usait aussi de la mantique par l'observation des étoiles filantes: voilà encore un trait hellénique, n'est-il pas vrai? Plus couramment encore il prenait les auspices. Et il avait aussi dans sa maison un intendant capable d'interpréter les signes³⁹.

2.1. L'observation des étoiles

a. Inscription dans une tradition interprétative

En faisant du patriarche un expert en astrologie, Julien n'innove pas, mais s'inscrit dans une tradition gréco-romaine et juive⁴⁰. De manière générale, les Chaldéens étaient réputés dans le domaine de l'astrologie, ainsi que le soulignent Diodore de Sicile et Cicéron⁴¹. Mais de manière plus spécifique, plusieurs historiens, comme Bérose cité par Flavius Josèphe⁴² ou Alexandre

38 Cyrille, *Contre Julien IV* (trad. Évieux - Burguière, légèrement modifiée, SC 322, 107): *Θορυβούνται δὲ πως ἔσθ' ὅτε καὶ οἱ βεβηκότες ἐν πίστει νομίζουσι γὰρ αὐτὸν τὰς ἱερὰς καὶ θείας εἰδέναι γραφάς, ἐπεὶ περ ἐξ αὐτῶν τοῖς ἰδίοις λόγοις παμπόλλους ἐπισωρεύει τὰς μαρτυρίας, καίτοι μὴ εἰδὼς ἃ λέγει.* «Mais il n'est pas jusqu'aux esprits affermis dans la foi qui ne se laissent parfois troubler: ils estiment que Julien connaît les saintes et divines Écritures, puisqu'il accumule pour ses propres arguments – sans d'ailleurs savoir bien ce qu'il dit! – nombre de témoignages qu'il leur emprunte».

39 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJ X*, 37; GCS 735, 4-7): *Ἐχρήτο δὲ μαντικῇ τῇ τῶν διαττόντων ἀστέρων – Ἑλληνικὸν ἴσως καὶ τοῦτο –, οἰωνίζετο δὲ μειζόνως, ἀλλὰ καὶ τὸν ἐπίτροπον τῆς οἰκίας εἶχε συμβολικόν.*

40 Voir SIKER, *Abraham in graeco-roman Paganism*, 188-208. HEGEDUS, *Early Christianity and Ancient Astrology*, 322-323.

41 Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique* 17, 112, 2: *οἱ Χαλδαῖοι καλούμενοι, μεγίστην μὲν δόξαν ἐν ἀστρολογίᾳ περιπεποιημένοι, διὰ δὲ τίνος αἰωνίου παρατηρήσεως προλέγειν εἰωθότες τὰ μέλλοντα.* «Ceux qui sont appelés Chaldéens ont acquis une très grande réputation dans le domaine de l'astrologie et ont l'habitude de prédire les événements futurs par une méthode basée sur des observations séculaires». Cicéron, *De la divination* I, 1, 1-2: «Au sein de ce peuple (s.e. les Assyriens) les Chaldéens, ainsi appelés du nom de leur nation, non de leur art, par une observation de longue durée ont créé, pense-t-on, la science des corps célestes: ainsi on peut prédire ce qui arrivera à chacun, et le destin avec lequel chacun est né».

42 Flavius Josèphe, *Antiquités Juives* I, 158 (trad. Hadas-Lebel, Paris 2022, 447): «Bérose fait mention de notre ancêtre Abraham sans le nommer; il en parle en ces termes: "Après le déluge, dans la dixième génération, il y eut chez les Chaldéens un homme juste, illustre et versé dans la connaissance des choses célestes"». Voir YOSHIKO REED, *Abraham as Chaldean Scientist and Father of The Jews*, 119-158.

Polyhistor, cité par Eusèbe de Césarée⁴³, ont fait d'Abraham un astrologue. Ces différents auteurs font l'éloge de ses compétences et racontent comment il a transmis cette science à d'autres peuples, aux Égyptiens et aux Phéniciens, de qui les Grecs l'ont reçue, selon Artapan et Flavius Josèphe⁴⁴. Il faut noter que ces textes sont cités par Eusèbe de Césarée dont l'œuvre a été lue et utilisée par Julien⁴⁵.

Cette interprétation positive de l'expertise astrologique d'Abraham s'oppose cependant à une autre tradition, juive, puis chrétienne, qui insiste plutôt sur la conversion d'Abraham au vrai Dieu et son abandon des pratiques astrologiques. C'est ce que soutiennent le *Livre des Jubilés*⁴⁶ et Philon d'Alexandrie⁴⁷. À la suite

43 Eusèbe, *PE IX*, 17 (trad. des Places, SC 369, 235): tiré du chapitre 17: «D'Eupolème sur Abraham. Extrait de l'ouvrage d'Alexandre Polyhistor Des Juifs»; 3-4 (SC 369, 237): «À la dixième génération, dit-il, dans la ville de Babylonie Camarina, que certains appellent la ville de l'Ouros (ainsi traduit-on le nom de la ville chaldéenne), ou à la treizième, naquit Abraham, supérieur à tous par la noblesse et la sagesse, qui découvrit l'astrologie et la technique chaldéenne et, par son élan vers la piété, fut agréable à Dieu».

44 Eusèbe, *PE IX*, 18, 1-2 (trad. des Places, SC 369, 239-241): «D'après Artapan dans ses *Judaïca*, les Juifs nomment Ermouth, ce qui se traduit en langue grecque Juifs; mais on les appelle Hébreux en souvenir d'Abraham. Celui-ci, dit-on, était venu avec tout son clan en Égypte auprès du roi d'Égypte, Pharethôt, et lui avait enseigné l'astrologie; après être resté là vingt ans, il était retourné en terre syrienne. [...] 2. Quant à Abraham, une fois formé à la science des astres, il vint d'abord en Phénicie et enseigna l'astrologie aux Phéniciens, après quoi il passa en Égypte (τὸν δὲ Ἀβραμὸν τὴν ἀστρολογικὴν ἐπιστήμην παιδευθέντα πρῶτον μὲν ἐλθεῖν εἰς Φοινίκην καὶ τοὺς Φοίνικας ἀστρολογίαν διδάξαι, ὕστερον δὲ εἰς Αἴγυπτον παραγενέσθαι)». Flavius Josèphe, *Ant.* I, 167-168 cité par Eusèbe, *PE IX*, 16, 8 (SC 369, 235): «(Abraham) Admiré d'eux (s.e. des Égyptiens) dans leurs réunions comme un homme souverainement intelligent et capable non seulement de concevoir mais d'inculquer par ses discours ce qu'il entreprenait d'enseigner, il leur fait connaître la science des nombres et leur transmet l'astrologie; car avant l'arrivée d'Abraham les Égyptiens ignoraient ces connaissances. C'est donc de Chaldée qu'elles ont passé en Égypte, d'où elles sont parvenues jusqu'en Grèce». C'est une généalogie que reprend d'ailleurs Julien, *CG fr.* 38 (dans *CJ V*, 36; SC 582, 551): «La connaissance théorique des phénomènes célestes c'est chez les Grecs qu'elle a trouvé sa perfection, après que les premières observations eurent été faites chez les barbares de Babylone».

45 BOUFFARTIGUE, *L'Empereur Julien et la culture de son temps*, 300; 385-388. BOULNOIS, *Introduction à Cyrille d'Alexandrie, Contre Julien* II (SC 582) et IV (SC 624). BOULNOIS, *Pourquoi les chrétiens ont-ils abandonné les sacrifices d'animaux et la circoncision?*, 328-329. Outre les réfutations de certaines exégèses eusébiennes, il faut aussi mentionner l'opposition de Julien à la théologie politique élaborée par Eusèbe. Voir DE VITA, *L'ultimo mediatore. Due studi su Giuliano*, 78-79 et les références bibliographiques auxquelles elle renvoie.

46 *Jubilés XII*, 16 (trad. Caquot, Paris 1987, 691).

47 Philon, *De Abrahamo* 69.70-72 (trad. Gorez, Paris 1966, 53-55): «Les Chaldéens qui ont fait porter leur principal effort sur l'astronomie et ont attribué tout aux mouvements des

de Philon, Clément d'Alexandrie⁴⁸ et Eusèbe de Césarée voient dans l'émigration d'Abraham, de Chaldée à Harran, puis à Canaan, la preuve qu'il s'est détourné des pratiques astrologiques chaldéennes. Cette conversion est aussi signifiée par le fait que Dieu lui donne un nouveau nom: d'Abram il devient Abraham. «Abram s'interprète en effet “père qui s'élève vers les phénomènes célestes” (πατήρ μετέωρος), et Abraham, “père élu du son” (πατήρ ἐκλεκτός ἡχοῦς)»⁴⁹. En devenant Abraham, il ne s'intéresse plus aux phénomènes célestes.

Le Midrach *Genèse Rabba* se fait lui aussi l'écho de ce débat autour de l'appartenance d'Abraham à la catégorie des astrologues. Commentant le verset de Genèse 15, 5: «Il le fit sortir dehors et lui dit: “Lève donc les yeux vers le ciel et compte les étoiles, si tu peux les dénombrer”», le Midrach déclare: «Commentaire des rabbis: “Tu es prophète et non astrologue!”, lui dit le Saint béni soit-Il, selon les mots: “Et maintenant rends la femme de cet homme car c'est un prophète” (Gn 20, 7)»⁵⁰. Le dénombrement des étoiles ne signifie pas qu'il

astres, ont pensé que les choses de l'univers sont réglées par des puissances que contiennent des nombres et des proportions entre des nombres (Χαλδαῖοι γὰρ ἐν τοῖς μάλιστα διαπονήσαντες ἀστρονομίαν καὶ πάντα ταῖς κινήσεσι τῶν ἀστέρων ἀναθέντες ὑπέλαβον οἰκονομεῖσθαι τὰ ἐν κόσμῳ δυνάμεις, ὥς περιέχουσιν ἀριθμοὶ καὶ ἀριθμῶν ἀναλογίαι). [...] Non sans impiété, ils assimilaient la création à son auteur. Nourri dans cette doctrine, Abraham “chaldaïsa” un long moment (χαλδαῖσας μακρόν τινα χρόνον). Puis, comme après un profond sommeil, il ouvrit l'œil de l'âme et, commençant à voir le pur éclat du jour au lieu de l'ombre profonde, il s'attacha à la lumière et observa ce qu'il n'avait pas vu auparavant, un conducteur et pilote préposé à l'univers, assurant la direction de son propre ouvrage, assurant la surveillance et la protection de toutes celles de ses parties qui sont dignes de la sollicitude divine. Pour assurer plus fixement dans sa pensée la vision apparue, la parole sainte, ensuite, lui est adressée: “O toi que voilà, les grandes choses souvent sont connues par une esquisse à l'échelle réduite. On la considère et on élargit ce qu'on voit à des dimensions illimitées. Eh bien, abandonne les explorations du ciel et la science chaldéenne” (παραπεμψάμενος οὖν τοὺς τε κατ' οὐρανὸν περιπολοῦντας καὶ τὴν Χαλδαϊκὴν ἐπιστήμην)». Voir aussi Philon, *Migration d'Abraham* 177-179.

48 Clément d'Alexandrie, *Stromate* V, I, 8, 5-7.

49 Philon, *De Abrahamo* 81-83 (trad. Gorez, Paris 1966, 57-59). Eusèbe, *PE* XI, 6, 25-26 (trad. Favrelle, SC 292, 83): «Et si je te citais Abraham? Pour être devenu, au temps où il se réclamait de la sagesse chaldéenne, un “météorologue”, un expert de l'observation astrale et des sciences du ciel, on l'appelait Abram, ce qui signifie en grec “père soulevé dans les hauteurs célestes” (μετεωρολόγος τις οὗτος καὶ τῆς τῶν ἀστρῶν θεωρίας τῶν τε κατ' οὐρανὸν μαθημάτων εἰδήμων τὸ πρὶν, ὅτε τῆς Χαλδαϊκῆς μετεποιεῖτο σοφίας, γεγονὼς Ἀβραμ ἐκαλεῖτο· τοῦτο δ' Ἑλλήνων φωνῇ πατέρα μετέωρον σημαίνει). Mais en le faisant, au-delà des réalités d'ici-bas et des apparences, passer aux invisibles, Dieu opéra un changement de nom, pertinent lorsqu'il dit: “On ne t'appellera plus Abram, mais Abraham sera ton nom, car je t'ai fait le père de beaucoup de peuples” (Gn 17, 5)».

50 *Midrach Rabba* I, *Genèse* 44, 8-12 (trad. Maruani - Cohen-Arazi, Lagrasse 1987, 459).

soit un astrologue soumis à la fatalité des étoiles, en revanche, Dieu le qualifie de prophète⁵¹.

b. Exégèse de Genèse 15, 5

Pour prouver qu'Abraham recourt à l'astrologie, Julien ne se contente pas d'invoquer son origine chaldéenne, mais cite précisément et de manière complète les versets de la Genèse dans lesquels Dieu lui demande de sortir dehors et de compter les étoiles.

Or après ces mots une parole du Seigneur parvint à Abraham dans une vision nocturne en ces termes: "Ne crains pas, Abraham; je suis ton bouclier. Ta récompense sera extrêmement grande". Abraham dit: "Maître, que me donneras-tu? Je pars sans enfant. Le fils de Masek ma domestique héritera de moi". Et aussitôt une voix de Dieu lui parvint en ces termes: "Ce n'est pas lui qui héritera de toi, mais celui qui sortira de toi, celui-là héritera de toi". Il le conduisit dehors, et il lui dit: "Lève les yeux vers le ciel et compte les étoiles, si tu peux les dénombrer". Et il dit: "Ainsi sera ta descendance". Et Abraham crut à Dieu et cela lui fut compté comme justice. (Gn 15, 1-6)

Cet extrait biblique est introduit par Julien comme une preuve claire (σαφῶς), capable d'écarter toute personne qui mettrait en doute (εἰ ἀπιστεῖ τις) le fait qu'Abraham a bien recouru à la mantique par l'observation des étoiles⁵². Puis, en bon exégète attentif au détail du texte, Julien commente le passage en relevant que Dieu demande à Abraham de sortir *dehors* pour lui montrer les étoiles⁵³. «Et maintenant dites-moi pourquoi il fut conduit dehors et invité à regarder les étoiles par l'auteur, ange ou dieu, de cette révélation? Ne connaissait-il pas, étant à l'intérieur, le nombre des étoiles toujours visibles et scintillantes chaque nuit? Eh bien, à mon avis, il voulait lui montrer les étoiles

51 Sur cet épisode de Gn 20 dans lequel Abimelek s'apprête à prendre Sara pour femme parce qu'Abraham lui a dit qu'elle était sa sœur, voir BOULNOIS, *Les péripécies de Sara "sœur-épouse"*, 27-66.

52 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 736, 7).

53 Cette précision du texte biblique est également relevée par Jean Chrysostome, un auteur antiochien de peu postérieur à Julien. Jean Chrysostome, *Homélie 36 sur la Genèse* 4 (PG 59, 339; trad. Boulnois): «*Pourquoi faire observer qu'il l'emmène dehors? Parce qu'il a été dit plus haut que Dieu lui parla en se faisant voir de lui dans une vision nocturne et qu'il veut lui montrer combien les étoiles sont innombrables dans le ciel, il est dit: "il le conduisit dehors et lui dit: 'Lève donc les yeux vers le ciel et compte les étoiles, si tu peux les dénombrer'". Et il dit: 'Ainsi sera ta descendance'»* (Gn 15, 5)». Même si Julien a pu relever ce détail par lui-même, il ne serait pas impossible qu'il ait voulu répondre à une exégèse chrétienne qu'il a pu lire chez un prédécesseur de Jean Chrysostome.

filantes, afin de fournir une preuve évidente de ses paroles, la sanction du ciel qui confirme et ratifie tout»⁵⁴.

Ce commentaire est dense. Notons d'abord que Julien laisse ouverte une hypothèse qui ne modifie pas l'interprétation du signe: celui qui a fait cette révélation à Abraham est soit un ange, soit un dieu (ἄγγελος ἢ θεός)⁵⁵. Cette alternative est peut-être à mettre en relation avec l'énumération que fait Jamblique des divers êtres qui président aux actes de mantique: dieu, ange ou démon, correspondant aux degrés de perfection du théurge⁵⁶.

Le détail relevé par Julien, à savoir la sortie d'Abraham, prouve qu'il ne s'agit pas seulement d'avoir une idée du nombre des étoiles, ce qu'il pourrait faire en restant chez lui, mais d'aller observer certaines étoiles particulières, à savoir des étoiles filantes⁵⁷.

Cette interprétation est néanmoins présentée comme une conjecture per-

54 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 736, 20-25): Εἴπατέ μοι ἐνταῦθα, τοῦ χάριν ἐξήγαγεν αὐτὸν καὶ τοὺς ἀστέρας ἐδείκνυνεν ὁ χρηματίζων ἄγγελος ἢ θεός; Οὐ γὰρ ἐγίνωσκεν ἔνδον ὦν, ὅσον τι τὸ πλήθός ἐστι τῶν νύκτωρ αἰεὶ φαινομένων καὶ μαρμαρυσσόντων ἀστέρων; Ἀλλ', οἶμαι, δεῖξαι τοὺς διάττοντας αὐτῷ βουλόμενος, ἵνα τῶν ῥημάτων ἐναργὴ πίστιν παράσχηται τὴν πάντα κραίνουσιν καὶ ἐπικυροῦσιν οὐρανοῦ ψῆφον. Il faut noter que les verbes κραίνω et ἐπικυρώ sont des hapax dans l'œuvre de Julien et que seul Julien (et Cyrille) les emploie ensemble.

55 Cette alternative est répétée plus loin (*CG* fr. 88 [dans *CJX*, 39; GCS 739, 13]), lorsque Julien commente la suite du texte de la Genèse (Gn 15, 7-11): «Vous voyez que la prédiction faite par l'apparition, ange, ou Dieu, est confirmée par le recours à l'oïonistique (οἰωνιστικῆς)».

56 Jamblique, *Réponse à Porphyre (De mysteriis)* III, 18, 143-144 (trad. Saffrey - Segonds, CUF 496, 107-108): «Dans ce qui précède, nous avons donc soutenu que le divin ne se rabaisse pas au niveau des signes de la divination (τὰ σημεία τῆς μαντικῆς), – mais au sortir de ce combat un autre nous attend, qui n'est pas moindre que celui dont nous sommes maintenant venus à bout et que tu introduis immédiatement, au sujet des causes de la divination: *Est-ce un dieu, ou un ange ou un démon, ou l'un quelconque [des êtres supérieurs], qui se rend présent dans les apparitions ou dans les divinations ou dans les opérations sacrées, quelles qu'elles soient?* (εἰ θεός ἢ ἄγγελος ἢ δαίμων ἢ ὅστις οὖν πάρεστι ταῖς ἐπιφανείαις ἢ μαντείαις ἢ ταῖς ὁποιασοῦν ἱεραῖς ἐνεργείαις) En réponse à cette question, simple est notre discours: il n'est pas possible que la <moindre> des actions divines soit accomplie d'une manière sacrée sans la présence d'un des êtres supérieurs pour surveiller et accomplir l'opération sacrée; et lorsque les actions sont parfaites, suffisantes par elles-mêmes et sans défaut, c'est qu'elles ont pour guides les dieux, lorsqu'elles sont moyennes et quelque peu inférieures aux meilleures, ce sont les anges qui les accomplissent et les font voir, et les toutes dernières sont attribuées aux démons pour être accomplies».

57 C'est ce que Julien a annoncé dès l'introduction de ce développement sur la mantique d'Abraham. *CG* fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 735, 4-7): «Il usait aussi de la mantique par l'observation des étoiles filantes: voilà encore un trait hellénique, n'est-il pas vrai?» Les spécialistes de la divination attribuaient aux étoiles filantes une fonction particulière, celle d'être des messagers des sphères supérieures.

sonnelle, puisque Julien dit «à mon avis» (οἶμαι), ce que son réfutateur, Cyrille d'Alexandrie, ne manque pas de relever comme une faute de méthode: son adversaire veut présenter comme une vérité ce qui n'est qu'une hypothèse qu'il n'a pas soumise à l'examen (τὸ ἀβασανίστως ὑποπτευθέν)⁵⁸. Mais pour Julien, si Dieu demande à Abraham d'observer une catégorie particulière d'étoiles, c'est parce qu'il lui envoie un signe garantissant qu'il réalisera sa promesse de lui fournir une descendance nombreuse. Relevons ici un emploi particulièrement remarquable du terme πίστις: si cet ange ou ce dieu lui montre ces étoiles, c'est afin de lui fournir une preuve évidente (ἐναργῆ πίστιν) de ses paroles⁵⁹. Il n'est pas question d'un acte de foi de la part d'Abraham, mais de l'envoi d'un signe divin qui lui permet de croire de manière évidente. Nous y reviendrons avec l'examen de la deuxième preuve biblique.

2.2. *L'observation du vol des oiseaux: un acte de mantique*

a. Une exégèse qui n'est pas forcée

Après avoir invoqué l'observation des étoiles comme preuve des pratiques divinatoires d'Abraham, Julien poursuit en commentant l'épisode suivant qui raconte que des oiseaux sont venus voler au-dessus des moitiés d'animaux qu'Abraham avait découpés. Là encore, Julien cite le texte biblique et l'interprète comme un acte de divination pratiqué au moyen d'un sacrifice (μαντείας ἐπιτελουμένης μετὰ θυσιῶν), ce qu'il avait annoncé en soutenant qu'Abraham prenait les auspices (οἰωνίζετο)⁶⁰ et qu'il réitère en commentant le passage.

Il est en effet écrit ensuite: "Il lui dit: 'C'est moi le Dieu qui te fait sortir du pays des Chaldéens pour te donner cette terre en héritage'. Il dit: 'Maître, Seigneur, à quoi connaîtrai-je que j'en hériterai?' Il lui dit: 'Prends pour moi une génisse de trois ans et une chèvre de trois ans, et un bélier de trois ans, et une tourterelle et une colombe'. Il prit tout cela pour lui et les partagea par le milieu, et les plaça chacun face à l'autre, mais il ne partagea pas les oiseaux. Des oiseaux descendirent sur les moitiés et Abraham siégea avec eux". (Gn 15, 7-11) Vous voyez que la prédiction faite par l'apparition, ange ou Dieu, est confirmée par le recours à

58 Cyrille, *CJX*, 38 (GCS 738, 26-29): «Mais notre excellent ami veut conférer la force de la vérité à ce qu'il n'a fait que soupçonner sans le vérifier, et il dit: "Eh bien, à mon avis, il voulait lui montrer les étoiles filantes, afin de fournir une preuve évidente de ses paroles, la sanction du ciel qui confirme et ratifie tout"».

59 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 736): ἵνα τῶν ῥημάτων ἐναργῆ πίστιν παράσχηται τὴν πάντα κραίνουσιν καὶ ἐπικυροῦσιν οὐρανοῦ ψῆφον.

60 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 735, 6). Voir *supra*.

l'oïonistique (οἰωνιστικῆς), non pas accessoirement, à notre façon, mais de telle façon que l'acte mantique est validé par des sacrifices⁶¹.

En interprétant ce deuxième épisode comme un acte de mantique, Julien s'insère dans un débat exégétique ancien dont témoigne Philon d'Alexandrie. De même que Philon réfute l'interprétation qui voit en Abraham un astrologue du fait de son origine chaldéenne, de même il rejette l'exégèse de ceux qui considèrent que le partage des animaux est un acte d'haruspicine⁶².

Dans cet épisode, ce qui intéresse Julien est le fait qu'Abraham soit assis au milieu des animaux partagés, au moment où des oiseaux se mettent à voler au-dessus d'eux. De fait, comme le dit Julien, la prise des auspices par l'observation du vol a été précédée d'un sacrifice, ce qui correspond à un rituel de mantique que Julien pratiquait lui-même⁶³. Néanmoins, Cyrille n'a sans doute pas cité la totalité de l'argumentation de son adversaire, car si le début du fragment 88 de Julien est bien reproduit textuellement et introduit, comme

61 Julien, *CG* fr. 88 (dans *CJ* X, 38; GCS 739, 4-740, 15): Γέγραπται γὰρ ἐξῆς· «Εἶπε δὲ πρὸς αὐτόν· Ἐγὼ εἰμι ὁ θεὸς ὁ ἐξάγων σε ἐκ χώρας Χαλδαίων, ὥστε δοῦναί σοι τὴν γῆν ταύτην κληρονομήσαι αὐτήν.» Εἶπε δέ· Ἐδέσποτα κύριε, κατὰ τί γνώσομαι, ὅτι κληρονομήσω αὐτήν; Εἶπε δὲ αὐτῷ· Ἄλαβε μοι δάμαλιν τριετίζουσας καὶ αἶγα τριετίζουσας καὶ κριὸν τριετίζοντα καὶ τρυγὸνα καὶ περιστερὰν.» Ἐλαβε δὲ αὐτῷ πάντα ταῦτα καὶ διεῖλεν αὐτὰ μέσα καὶ ἔθηκεν αὐτὰ ἀντιπρόσωπα ἀλλήλοις, τὰ δὲ ὄρνεα οὐ διεῖλε. Κατέβη δὲ ὄρνεα ἐπὶ τὰ διχοτομήματα, καὶ συνεκάθισεν αὐτοῖς Ἀβραάμ». Τὴν τοῦ φανέντος ἀγγέλου πρόρρησιν ἦτοι θεοῦ διὰ τῆς οἰωνιστικῆς ὁρᾶτε κρατυνομένην, οὐχ ὥσπερ ἡμεῖς ἐκ παρέργου, μετὰ θυσιῶν δὲ τῆς μαντείας ἐπιτελουμένης.

62 Philon d'Alexandrie, *Quaestiones et solutiones in Genesim* III, 8 (trad. Mercier, Paris 1984, 37-39): «Pourquoi l'Écriture dit-elle: "Abraham s'assit sur eux?" (Gn 15, 11) Ceux qui pensent qu'il est question ici de ce qui concerne le sacrifice, à cause des choses présentes, qu'ils disent que l'homme vertueux est assis comme dans une assemblée, *examinant les entrailles et prenant comme un symbole certain ce qui annonçait la vérité*. Mais nous, disciples de Moïse, sachant clairement la volonté du Maître, à savoir qu'il a détourné son visage de toute espèce de science, car il croyait uniquement en Dieu, nous dirons que, maintenant, avec ce groupe d'oiseaux qui survolaient, il introduit l'homme vertueux, n'insinuant en parabole rien d'autre sinon qu'il met obstacle à l'injustice et à l'avarice, et qu'en ennemi des discordes et des guerres, il aime la stabilité et la paix et qu'il est vraiment le vrai gardien de la paix».

63 Voir Ammien Marcellin, *Histoires* 21, 1, 9 (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 45-47): «Augures et auspices ne se déduisent pas de l'arbitraire de volatiles ignorants de l'avenir – c'est là, en effet, ce que même un insensé ne saurait dire, mais c'est la divinité qui oriente le vol des oiseaux, si bien que le son émis par un bec ou le passage d'une aile en plein vol présage l'avenir par le caractère tumultueux ou paisible de son rythme»; *Histoires* 21, 2, 4, (trad. Fontaine, CUF, Paris 1996, t. 3, 48): «Il feignait d'adhérer encore à la religion chrétienne dont il s'était depuis longtemps détaché sans rien dire, tout en s'adonnant, avec quelques complices de ses secrets, à l'haruspicine, à l'art augural (*haruspicine et auguriis intentus*) et aux autres rites auxquels se sont toujours livrés les adorateurs des dieux».

d'habitude, par la formule: «Voici ce qu'il (Julien) écrit», en revanche, au milieu de ce fragment, Cyrille reprend la parole en déclarant au style indirect: «*Il* (Julien) *dit* qu'au moyen des oiseaux venus se poser là il a montré que sa promesse était certaine»⁶⁴. De surcroît, lorsque Cyrille réfute ensuite l'interprétation de Julien, il fait peut-être allusion à une autre phrase de Julien qu'il avait omise en abrégant l'extrait cité: «Le découpage par moitié a été pratiqué dans l'optique du serment, et non, *comme il le dit*, pour tenir lieu de sacrifice dans une procédure de mantique»⁶⁵. Alors que, pour Cyrille, le découpage des animaux correspond à un rituel dans le cadre d'un serment, pour Julien il s'agit d'une pratique sacrificielle qui accompagne un acte de mantique par l'observation du vol des oiseaux.

Lorsqu'ils interprètent ce vol des oiseaux, nombre d'auteurs chrétiens, dont Cyrille⁶⁶, y voient simplement un vol d'oiseaux de proie attirés par les animaux dépecés. Ainsi, même s'ils conservent le texte grec de la Septante qui déclare qu'«Abraham siège avec» les moitiés découpées (συνεκάθισεν αὐτοῖς Ἀβραάμ), ils le commentent en recourant, sans toujours le dire, aux révisions grecques faites sur l'hébreu qui disent qu'Abraham «a chassé» les oiseaux (ἀπεσόβησε)⁶⁷. De ce fait, l'action d'Abraham ne consiste pas à observer le vol des oiseaux, mais à écarter des charognards du sacrifice qu'il vient d'opérer.

La mention de ce deuxième épisode, après l'observation des étoiles, a une fonction argumentative très précise. Elle ne vise pas à accumuler des exemples pour illustrer le recours d'Abraham à la mantique, mais à parer une objection que pourrait susciter son interprétation de l'observation des étoiles comme la preuve d'une pratique divinatoire. «Et pour qu'on ne considère pas cette interprétation comme forcée, je vais en prouver le bien fondé en citant immédia-

64 Julien, *CG* fr. 88 (dans *CJX*, 39; GCS 740, 16-17): Φησὶ δέ, ὅτι τῇ τῶν οἰωνῶν ἐπιπτήσει βεβαίαν ἔδειξε τὴν ἐπαγγελίαν.

65 Cyrille, *CJX*, 40 (GCS 743, 49-52): παρελήφθη μᾶλλον εἰς ὄρκου χρεῖαν τὰ διχοτομήματα, καὶ οὐ, καθά φησιν αὐτός, τοῖς τῆς μαντείας τρόποις ἐν τάξει γεγόνاسι θυσιῶν.

66 Cyrille, *CJX*, 41 (GCS 743, 1-3): Εἰ δὲ ἐπέπτη τοῖς θύμασι τὰ τῶν ὀρνέων βδελυρώτατα καὶ σαρκοφαγεῖν εἰωθότα, εἴτα ταυτὶ σεσόβηκεν ὁ Ἀβραάμ, τί τὸ ξένον, ὦ τᾶν; «Et si sur les victimes se sont posés des oiseaux carnassiers des plus répugnants, qui furent chassés par Abraham, qu'y a-t-il là d'étrange, mon ami?» et *Glaphyres sur la Genèse* PG 69, 124, 51.

67 WEVERS, *Septuaginta*, 169 indique dans son apparat qu'Aquila traduit ἀπεσόβησε. Certains auteurs chrétiens connaissent des révisions du texte biblique faites sur l'hébreu qui emploient un verbe signifiant “chasser”: ἐξελαύνω chez Théodoret de Cyr, *Quaestiones in Genesim* 66 (éd. Fernández Marcos - Sáenz-Badillos, Madrid 1979, 63): τὰ δὲ γε ἐφιπτάμενα τοῖς διχοτομήμασιν ὄρνεα, ἅπερ ὁ πατριάρχης ἐκ τῶν ἱερείων ἐξήλαυνε, τὴν φοινικὴν τῶν αἰγυπτίων προηνίττετο γνώμην, et ἀποδιώκω chez Théodore de Mopsueste, *Réplique*, fr. 2 (éd. Guida, 94): τοῦ Θεοῦ ἀποδιώκοντος ῥαδίως ὥσπερ τὰ ὄρνεα ὁ Ἀβραάμ.

tement le texte qui suit»⁶⁸. La citation des versets bibliques sur le sacrifice des animaux et le vol des oiseaux a donc pour but de prouver la pertinence de son exégèse sur l'observation du ciel par Abraham. En se défendant de pratiquer une «exégèse forcée», Julien emprunte un vocabulaire employé par les chrétiens et tout particulièrement par Origène qui se prémunit très fréquemment contre ce type d'accusation, y compris en utilisant le même verbe ὑπολαμβάνω que Julien⁶⁹. Pour réfuter tout soupçon à l'encontre de ses exégèses que l'on pourrait qualifier de «forcées», Origène confirme son interprétation en citant d'autres textes bibliques similaires ou d'autres traductions grecques que la Septante⁷⁰.

68 Julien, *CG* fr. 88 (dans *CJX*, 39; GCS 739, 3-4): «Ὅπως δὲ μή τις ὑπολάβῃ βίαιον εἶναι τὴν τοιαύτην ἐξηγήσιν, ἐφεξῆς ὅσα πρόσκειται παραθεῖς αὐτῷ πιστώσομαι.

69 Origène, *Philocalie* 27, 6 (SC 226, 287 – fragment sur Exode 10, 27 de provenance inconnue): «Ἄλλ' εἰκὸς δυσπειθῶς ἔξειν τοὺς ἐντευξομένους, βίαιον ὑπολαμβάνοντας εἶναι τὸ λεγόμενον, ὡς ἄρα συμφέρον γέγονοι τῷ Φαραὼ τὸ ἐσκληρύνθαι αὐτοῦ τὴν καρδίαν, καὶ ὑπὲρ αὐτοῦ πάντα τὰ ἀναγεγραμμένα γεγονέναι μέχρι καὶ τῆς καταποντώσεως. «Mais probablement nos lecteurs seront-ils difficilement convaincus; ils penseront que notre explication est forcée, à savoir qu'il était utile à Pharaon que son cœur fût endurci (cf. Ex 4, 21 et 7, 3) et que tous les événements rapportés, jusqu'à l'engloutissement y compris, lui étaient favorables». On notera la ressemblance avec Origène, *Traité des Principes* III, 1, (SC 268, 63-65; trad. très légèrement modifiée), un passage conservé en grec dans *Philocalie* 21, 11: «Ἄλλ' ἐπεὶ δυσπειθεῖς αἱ τοιαῦται διηγήσεις καὶ βίαιοι εἶναι νομίζονται, ἴδωμεν καὶ ἀπὸ προφητικοῦ λόγου, τί φασιν οἱ πολλῆς χρηστότητος θεοῦ πεπειραμένοι [...]. «Mais puisque de telles explications semblent difficilement croyables et paraissent forcées, voyons, à partir des paroles prophétiques, ce que disent ceux qui ont expérimenté la grande bonté de Dieu».

70 Origène, *In Genesim* (e catenis) (Origenes Werke 6, 27 = Procope, *Com Gen* 6, 8): διὸ ἐκλείσεν ὁ θεὸς ὀπισθεν τοῦ Νῶε, καὶ οὕτως ἐγένετο ὁ κατακλυσμός (cf. Gn 7, 16-17). μετὰ δὲ τὸν κατακλυσμὸν παρετηρήσαμεν ὅτι οὐκέτι ὡς ἐν τοῖς ἀνωτέρω «θύραν» ἀνέωξεν ὁ Νῶε, ἀλλὰ θυρίδα (Gn 8, 6), ἵνα ἀποστείλῃ τὸν κόρακα. βίαιον δὲ τις τὴν παρατήρησιν ὑπελάμβανε, εἰ μὴ καὶ αἱ λοιπαὶ ἐκδόσεις δεύτερον μὲν θυρίδα περιεῖχον ἀνοιγομένην ὑπὸ τοῦ Νῶε, πρότερον δὲ θύραν ἢ ἀνοιγμα ἔλεγον προστεταχέναι τὸν θεὸν τῷ Νῶε ποιῆσαι ἐκ πλαγίων τῆς κιβωτοῦ (θύραν μὲν γὰρ ὁ Θεοδοτίων καὶ Σύμμαχος, ἀνοιγμα δὲ ὁ Ἀκύλας ἐποίησε). «C'est pourquoi Dieu a fermé derrière Noé. Et alors s'est produit le déluge (cf. Gn 7, 16-17). Mais après le déluge nous avons observé attentivement que Noé n'a plus ouvert une "porte" comme auparavant, mais une "fenêtre" (Gn 8, 6) pour envoyer le corbeau. Mais on pourrait supposer que l'observation est forcée, si les autres traductions ne contenaient pas elles aussi que la deuxième fois c'est une fenêtre qui a été ouverte par Noé, tandis que la première fois elles disaient que Dieu avait ordonné à Noé de faire une porte ou une ouverture à partir des côtés de l'arche (en effet Théodotion et Symmaque ont fait une porte, Aquila une ouverture)». Ce passage appartient à l'*Homélie 2 sur la Genèse* (SC 7 bis, 83) traduite en latin par Rufin. Mais ce dernier a coupé la partie sur l'exégèse forcée et sur les variantes des différentes traductions de Théodotion, Symmaque et Aquila. On constate le même phénomène pour l'*Homélie 4 sur le Psaume* 36, 3 (GCS 170): le grec évoque le risque d'interprétation forcée, un passage omis par la traduction de Rufin (SC 411, 212-213).

Je n'en prendrai qu'un exemple tiré de son *Homélie 2 sur le Psaume 77* où il explique que les «fils d'Ephraïm» (Ps 77, 9a) désignent les hérétiques qui s'approprient indûment les paroles de l'Écriture. Origène appuie cette interprétation sur une longue digression à partir d'Osée 6, 10-7, 1 qui critique la prostitution d'Ephraïm, parle de son mensonge et le compare à un voleur. Poursuivant son explication, Origène applique alors la suite des versets d'Osée aux hérétiques, tout en se prémunissant contre l'accusation de forcer le texte.

Mais admettons, comme quelqu'un pourrait le supposer en écoutant de telles explications, que nous avons *forcé* la lettre de ce texte en rapportant ce passage à des hérétiques et en développant l'exégèse de manière uniforme. Prenons encore un second passage: "Ils ont réjoui les rois dans leur cœur et les princes par leurs mensonges" (Os 7, 3). [...] Admettons aussi que nous avons *forcé* le deuxième passage en le rapportant aux hérétiques. Qu'en est-il encore de ce troisième? Écoutons-le: "Ephraïm est devenu un gâteau non retourné" (Os 7, 8)⁷¹.

Pour prévenir les résistances à ses exégèses allégoriques que certains pourraient trouver forcées, Origène recourt donc à plusieurs autres passages similaires en invoquant la cohérence de la Bible. Inversement, il ne se prive pas d'accuser un de ses adversaires, Héracléon, de faire violence au texte biblique de l'évangile de Jean, en ne tenant pas compte de l'enchaînement logique du texte biblique⁷². Accuser un adversaire de forcer son interprétation est bien caractéristique de la polémique exégétique.

En se défendant de forcer le texte et en invoquant d'autres passages bibliques à l'appui de son interprétation, Julien s'inscrit donc parfaitement dans la pratique exégétique chrétienne. Il faut néanmoins noter que ce souci d'éviter une exégèse forcée est également partagé par Porphyre, précisément dans deux écrits

71 Origène, *Homélie 2 sur le Psaume 77*, 5 (éd. Perrone, GCS NF 19, 375): Ἀλλ' ἔστω ἡμᾶς, ὡς ὑπονοήσαι ἂν τις ἀκούων τῶν τοιούτων διηγήσεων, βεβιάσθαι τὸ ῥητὸν τοῦτο ἀναφέροντας καὶ ἐξομαλίζοντας αὐτὸ ἐπὶ τοὺς ἀπὸ τῶν αἱρέσεων. Δέξαι καὶ δεύτερον· ἐν ταῖς καρδίαις αὐτῶν ἠὺφραναν βασιλεῖς, καὶ ἐν τοῖς ψεύδεσιν αὐτῶν ἄρχοντας [...]. Ἔστω δὲ καὶ τὸ δεύτερον ῥητὸν ἐβιασάμεθα ἀναφέροντες ἐπὶ τοὺς ἀπὸ τῶν αἱρέσεων, τί καὶ τὸ τρίτον; Ἀκούωμεν αὐτοῦ· Ἐφραΐμ ἐγένετο ἐγκρυφίας οὐ μεταστρεφόμενος.

72 Origène, *ComJn* II, 14, 100 (trad. Blanc, SC 120 bis, 275): Βιαίως δὲ οἶμαι καὶ χωρὶς μαρτυρίου τὸν Οὐαλεντίνου λεγόμενον εἶναι γνώριμον Ἡρακλέωνα διηγούμενον τὸ «πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο» ἐξειληφέναι «πάντα» τὸν κόσμον καὶ τὰ ἐν αὐτῷ, ἐκκλείοντα τῶν πάντων, τὸ ὅσον ἐπὶ τῇ ὑποθέσει αὐτοῦ, τὰ τοῦ κόσμου καὶ τῶν ἐν αὐτῷ διαφέροντα. «C'est, à mon avis, en faisant violence au texte et sans preuve que, dans son interprétation de "tout fut par lui" (Jn 1, 3), Héracléon, disciple de Valentin à ce qu'on dit, explique "tout" par le monde et ce qu'il renferme et exclut du "tout" ce qui, pour autant qu'il suit son hypothèse, serait supérieur au monde et à ce qu'il renferme». Voir aussi *ComJn* VI, 6, 33-34 (SC 157, 155); *ComJn* XIII, 46, 300 (SC 222, 197).

exégétiques: l'*Antre des nymphes* et les *Questions homériques*⁷³. Comme chez Origène, il s'agit pour Porphyre, dans un cas, de justifier son exégèse allégorique, dans l'autre, de dénoncer des pratiques abusives sur un texte autoritatif, en l'occurrence Homère. Et de manière similaire, c'est en recourant au principe selon lequel on doit «expliquer Homère par Homère»⁷⁴, comme la Bible par la Bible, que Porphyre recourt à d'autres passages parallèles pour justifier sa lecture.

b. Une conception de la foi opposée à celle de Paul

Non content de recourir à cette méthode dans le cadre d'un débat exégétique, Julien s'attaque aussi au fondement même de la foi chrétienne. De fait, l'apôtre Paul fait d'Abraham le père des croyants en citant, dans ses épîtres aux Romains (4, 3; 10, 16-17) et aux Galates (3, 6), le verset de Gn 15, 6: «Et Abraham crut à Dieu et cela lui fut compté comme justice (Καὶ ἐπίστευσεν Ἀβραὰμ τῷ θεῷ, καὶ ἐλογίσθη αὐτῷ εἰς δικαιοσύνην)». Ce verset fait précisément partie des extraits cités par Julien et l'on ne peut qu'être frappé par la récurrence des termes πίστις et πιστεύειν dans les quelques phrases qui commentent l'observation des étoiles et le vol des oiseaux. Or pour Julien, la πίστις n'est pas la confiance qu'Abraham met dans la parole divine lui promettant une descendance, mais le présage envoyé par Dieu qui lui donne une preuve évidente qu'il réalisera sa promesse. Déjà dans l'épisode des étoiles, Julien appelle «preuve/foi évidente» (ἐναργῆ πίστιν) «le suffrage du ciel», et dans celui du vol des oiseaux, il est encore plus explicite.

Sans la vérité la foi semble bien n'être que sottise et stupidité. Or il n'est pas possible de voir la vérité sur un simple mot, mais il faut que les paroles soient appuyées par un signe manifeste, dont l'apparition confirmera la prédiction de l'événement futur⁷⁵.

73 Porphyre, *L'antre des nymphes dans l'Odyssée*, (éd. Dorandi, Paris 2019, 147): Οὐ δεῖ δὲ τὰς τοιαύτας ἐξηγήσεις βεβιασμένας ἡγεῖσθαι καὶ εὐρεσιλογούντων πιθανότητος [...] «Il ne faut pas estimer que de telles exégèses sont forcées ni les prendre pour des arguments spécieux dus à des inventeurs de discours [...]» et *Questions homériques sur l'Odyssée* 12, 3-4 où Porphyre reproche à certains interprètes la construction syntaxique de quelques mots en arguant que c'est non seulement forcé (βιαιότερον), mais contraire (ἐναντίον) à la pensée d'Homère.

74 Ce principe qui remonterait à Aristarque est précisément cité par Porphyre, *Questions homériques* 56: Ὁμηρον ἐξ Ὁμήρου σαφηνίζειν.

75 Julien, *CG* fr. 88 (dans *CJ* X, 39; GCS 740, 18-22): ἄνευ ἀληθείας πίστις ἡλιθιότης ἔοικέ τις εἶναι καὶ ἐμβροντησία. Τὴν δὲ ἀλήθειαν οὐκ ἔνεστιν <ιδεῖν> ἐκ ψιλοῦ ῥήματος, ἀλλὰ χρή τι καὶ παρακολουθῆσαι τοῖς λόγοις ἐναργὲς σημεῖον, ὃ πιστῶσεται γενόμενον τὴν εἰς τὸ μέλλον πεποιημένην προαγόρευσιν. Ce passage est cité à nouveau par Cyrille dans sa réfutation en *CJ* X, 41 (GCS 743, 6-7): Ἐπειδὴ δὲ φησιν, «Ἄνευ γὰρ ἀληθείας πίστις ἡλιθιότης ἔοικέ τις εἶναι καὶ ἐμβροντησία».

Pour Julien, quand la Bible parle de la foi d'Abraham, elle ne désigne pas un acte méritoire de la part de l'homme, mais l'envoi par Dieu de signes au moyen desquels il confirme (πιστώσεται) son message initial et le rend digne de foi⁷⁶. Une simple parole prophétique ne peut suffire à donner confiance, il faut encore qu'elle soit accompagnée de signes clairs qui garantissent sa vérité. C'est d'ailleurs ce que Julien a lui-même expérimenté en demandant aux dieux un prodige qui rende crédible leur parole au moment d'accepter le siège impérial⁷⁷.

Pour Julien, la manière de croire d'Abraham est donc satisfaisante parce qu'elle s'appuie sur des démonstrations, ce qui va à l'encontre même de la conception chrétienne, comme on peut le voir à travers ce qu'en dit Clément d'Alexandrie.

Est-ce que nous ne comprenons pas déjà que c'est la parole du Seigneur qui est démonstration (ἀπόδειξις)? [...] Si "à Abraham sa foi fut imputée à justice" (Gn 15, 6 cité par Rm 4, 3), et si nous sommes, par la parole entendue (δι' ἀκοῆς), la descendance d'Abraham, nous aussi nous devons croire. Car nous sommes les enfants d'Israël, *dociles non pas à cause des signes, mais à cause de la parole entendue* (cf. Rm 10, 17) (οἱ μὴ διὰ σημείων, δι' ἀκοῆς δὲ εὐπειθεῖς)⁷⁸.

Selon Clément, qui s'appuie sur l'épître aux Romains pour commenter ce verset sur la foi d'Abraham, c'est la parole divine, à elle seule, qui est démonstration, sans qu'elle ait besoin de signes supplémentaires. De fait, outre le passage dans lequel Paul commente Gn 15, 6 (Rm 4, 3) l'apôtre souligne encore plus loin, dans la même épître aux Romains (Rm 10, 16-17), que la foi naît de ce qu'on entend⁷⁹. Or c'est précisément cette possibilité de «voir la vérité à partir

76 BOSWELL, *Julian the Apostate and the ΠΙΣΤΙΣ of Abraham*, 383-396.

77 Julien, *Au sénat et au peuple d'Athènes* 11, 284c-285a (éd. Bidez, CUF 1.1, 232, 13-27), voir note 7.

78 Clément d'Alexandrie, *Stromate* II, 6, 25 [...] 28, 4 (trad. Mondésert, légèrement modifiée, SC 38, 53-54). Voir aussi *Stromate* II, 2, 9, 6 (SC 38, 39): «Eh bien celui qui a cru aux divines Écritures, avec un jugement ferme, reçoit comme une démonstration irréfutable (ἀπόδειξιν ἀναντίρρητον) la voix de Dieu qui les a données; la foi n'est donc pas quelque chose qui tient sa force d'une démonstration: "Bienheureux par conséquent ceux qui n'ont pas vu et ont cru" (Jn 20, 29)» et *Stromate* VII, 16, 95, 8 (trad. Le Boulluec, SC 428, 291): «La voix du Seigneur qui offre plus de garanties que toutes les démonstrations, bien plus, qui se trouve être la seule démonstration (ἀπόδειξις) [...]».

79 Rm 10, 16-17: Ἀλλ' οὐ πάντες ὑπήκουσαν τῷ εὐαγγελίῳ. Ἡσαΐας γὰρ λέγει, Κύριε, τίς ἐπίστευσεν τῇ ἀκοῇ ἡμῶν; ἄρα ἡ πίστις ἐξ ἀκοῆς, ἡ δὲ ἀκοὴ διὰ ῥήματος Χριστοῦ. «Mais tous n'ont pas obéi à l'évangile. Isaïe dit en effet: "Seigneur, qui a cru à ce que nous avons fait entendre?" (Is 53, 1) Ainsi la foi naît de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole du Christ».

d'un simple mot» que Julien conteste. Pour lui, Abraham n'est pas le champion de la foi pure qui se fonde sur la parole divine, mais un théurge, expert en mantique, qui communique avec Dieu par un rituel sacrificiel capable de lui fournir des signes probants⁸⁰. Cette autre conception de la *pistis* est ancrée dans le discours néoplatonicien, comme le prouve la manière dont Jamblique parle du rôle des signes (σημεῖα) divins dans les actes divinatoires: le dieu montre aux hommes des signes qui méritent leur créance (πίστεως ἄξια) et les conduisent à la vérité (ἐπὶ τὴν ἀλήθειαν)⁸¹.

Cette présentation de la foi d'Abraham par Julien a donc un caractère extrêmement polémique contre l'interprétation chrétienne et a pour but de saper les bases sur lesquelles Paul fonde la prétention des chrétiens à se dire «enfants d'Abraham» (Ga 3, 7: «Ceux qui se réclament de la foi, ce sont eux les fils d'Abraham» οἱ ἐκ πίστεως, οὗτοι υἱοὶ εἰσιν Ἀβραάμ)⁸². Ce n'est pas un hasard

80 LUGARESI, *Giuliano, apostata o post-cristiano?*, 98: «La nuda fede in una parole a solo ascoltata – senza il supporto di una tecnologia del sacro, cioè di un apparato di pratiche culturali e di “segni” che funzionino come aggancio e legame concreto con il mondo divino – appare al post-cristiano e “teurgico” Giuliano del tutto insufficiente».

81 Jamblique, *Réponse à Porphyre (De Mystériis)* III, 17, 141-142 (trad. Saffrey - Segonds, CUF 496, 105-107): «Le dieu ne se partage pas selon les modes divisés de la divination (παρὰ τοὺς διηρημένους τρόπους τῆς μαντείας), mais il les produit tous d'une manière indivise [...] et il n'est pas retenu par les signes, parce qu'il serait compris ou limité par eux, mais il contient en lui-même les signes aussi, il les rassemble dans l'unité et les fait procéder à partir de lui-même par un unique vouloir; et si, dans la prédiction (προδηλώσει), [le dieu] se répand jusqu'aux choses inanimées, comme des cailloux, des bâtons, des morceaux de bois, des pierres, des grains de blé ou des gruaux, c'est justement là ce qu'il y a de plus admirable dans le présage divinatoire divin: qu'il donne une âme même aux choses inanimées, et un mouvement même aux choses immobiles, qu'il rende toutes choses claires, connaissables, participant à la raison et définies par les mesures de l'intelligence, bien que, par elles-mêmes, elles ne possèdent aucune raison. Et le dieu me semble bien signifier par là un autre prodige véritablement divin. De même, en effet, que quelquefois il fait tenir des propos remplis de sagesse à quelqu'un parmi les simplets, par quoi tout le monde voit clairement que ce qui se produit n'est pas d'ordre humain, mais divin, de même dévoile-t-il les pensées qui surpassent toute connaissance au moyen des êtres privés de connaissance; en même temps, il fait voir aux hommes que les signes qui apparaissent sont dignes de créance (ὥς πίστεως ἄξια ὑπάρχει τὰ δεικνύμενα σημεῖα), qu'ils sont supérieurs à la nature et que le dieu la transcende; c'est ainsi que ce qui est inconnaissable dans la nature, [le dieu] le rend connaissable, et ce qui ne connaît pas, capable de connaître, et par leur entremise il met en nous la sagesse et, par tout ce qui existe dans le monde, il meut notre intellect vers la vérité (ἐπὶ τὴν ἀλήθειαν) du présent, du passé et de l'avenir».

82 Dès le livre I du *Contre Julien*, Cyrille a revendiqué pour les chrétiens le droit à «compter parmi les enfants d'Abraham». *CJI*, 34 (SC 322, 174-175): «Nous nous comptons parmi les enfants d'Abraham: nous sommes ses fils selon la promesse (καταλογιζόμεθα δὲ καὶ ἐαυτοὺς ἐν τέκνοις τοῦ Ἀβραάμ. Ἡμεῖς γὰρ ἐσμεν οἱ κατ' ἐπαγγελίαν υἱοὶ), et nous trouvons confirmation du fait dans ce que dit Paul: “Tous les descendants d'Israël ne sont pas Israël, et de même la

si cette attaque vient couronner la fin du premier livre de Julien, dans lequel il n'a cessé de démontrer que les chrétiens n'avaient rien de commun avec les juifs. Cyrille ne se trompe d'ailleurs pas sur l'enjeu de cette interprétation adverse de la foi quand il la dénonce ainsi: «Une fois de plus dans ce passage la foi exprimée par les Écritures sacrées a été pervertie»⁸³.

2.3. *L'intendant interprète des signes*

La troisième preuve scripturaire avancée par Julien pour attester qu'Abraham pratiquait la divination est la présence dans sa maison d'un intendant capable d'interpréter les signes. Cet argument reste très allusif car il est seulement annoncé au début de la démonstration quand Julien énumère les trois épisodes de pratique divinatoire. «Et il avait aussi dans sa maison un intendant capable d'interpréter les signes (ἀλλὰ καὶ τὸν ἐπίτροπον τῆς οἰκίας εἶχε συμβολικόν)»⁸⁴. Le terme σύμβολον peut avoir le sens de «signe» ou de présage⁸⁵ et l'adjectif συμβολικός peut désigner un expert dans l'art d'interpréter les signes⁸⁶.

postérité d'Abraham n'est pas nécessairement faite de ses enfants: [...] ce sont les enfants de la promesse qui comptent comme postérité" (Rm 9, 6-9)».

83 Cyrille, *CJX*, 40 (GCS 740, 1-2): Ἐκκεκαπήλευται πάλιν ἐν τούτοις τῶν ἱερῶν γραμμάτων ἡ πίστις.

84 Julien, *CG* fr. 87 (dans *CJX*, 37; GCS 735, 6-7).

85 Xénophon, *Mémoires* I, 1, 3 (éd. Bandini, trad. Dorion légèrement modifiée, CUF 399, 3): ὁ δ' οὐδὲν καινότερον εἰσέφερε τῶν ἄλλων, ὅσοι μαντικὴν νομίζοντες οἰωνοῖς τε χρώνται καὶ φήμαις καὶ συμβόλοις καὶ θυσίαις. «Mais il n'a rien introduit de plus nouveau que les autres, ceux qui croient à la divination et font appel aux oiseaux, aux voix, aux présages et aux sacrifices». Celse dans Origène, *Contre Celse* IV, 88 (trad. Borret, SC 136, 403): «Donc, si les oiseaux et tous les autres animaux divinateurs prévoient par don de Dieu l'avenir et nous l'enseignent par des signes (διὰ συμβόλων), ils semblent être par nature d'autant plus proches de l'union avec Dieu, plus savants et plus chers à Dieu». Sur la divination par mode de symbole, voir Jamblique, *Réponse à Porphyre (De Mysteriis)* III, 15 (éd. Saffrey - Segonds, CUF 496, 102, 1-7): συμβολικῶς δὲ τὴν γνώμην τοῦ θεοῦ ἐμφαίνουσι, καὶ τὴν τοῦ μέλλοντος προδήλωσιν καθ' Ἡράκλειτον οὐτε λέγοντες οὐτε κρύπτοντες ἀλλὰ σημαίνοντες, ἐπειδὴ τῆς δημιουργίας τὸν τρόπον ἀποτυποῦσι καὶ διὰ τῆς προδηλώσεως. Καθάπερ οὖν δι' εἰκόνων γεννῶσι πάντα, καὶ σημαίνουσιν ὡσαύτως καὶ διὰ συνθημάτων. «[Ces démons] font voir sous forme de symboles la volonté du dieu et l'annonce du futur, "sans déclarer, ni cacher, mais en signifiant", selon le mot d'Héraclite [fr. B 93, éd. Diels-Kranz], puisqu'ils reproduisent le mode de la démiurgie par cette annonce aussi. De même donc que [les démons] engendrent toutes choses au moyen d'images, de même aussi signifient-ils par des symboles». Selon BOUCHÉ LECLERCQ, *Histoire de la divination*, 119-120, les symboles (σύμβολα, σύμβολοι, συμβολικὴ τέχνη) comprennent tous les accidents fortuits.

86 Dans les *Constitutions Apostoliques* VIII, 32, 11 (éd. Metzger, SC 336, 239), le συμβολοδείκτης fait partie d'une liste de personnes pratiquant la mantique, liste dans laquelle on trouve entre autres, comme chez Julien, l'astroscopie et l'oïonistique.

Julien avait vraisemblablement consacré un développement à cet épisode de la Genèse, comme aux deux premiers, mais Cyrille ne nous l'a pas transmis⁸⁷. En revanche, Cyrille prend soin de réfuter assez longuement l'argument⁸⁸. Il s'agit d'une allusion à Genèse 24, 12-14 qui raconte comment le serviteur d'Abraham, envoyé par lui pour trouver une fiancée à son fils Isaac, demande à Dieu de lui indiquer quelle jeune fille choisir. «Voici que moi, je me tiens près de la source d'eau et que les filles des habitants de la ville sortent pour puiser l'eau; et il arrivera que la jeune fille à qui je dirai: "Incline ta cruche, que je boive" et qui me dira: "Bois, et je ferai boire tes chameaux jusqu'à ce qu'ils soient désaltérés", ce sera elle que tu auras préparée pour ton serviteur Isaac; et par là je saurai que tu as pris pitié de mon seigneur Abraham». (Gn 24, 13-14) Pour Julien, la manière dont le serviteur sélectionne Rébecca, pour qu'elle devienne la femme d'Isaac, correspond à un acte de mantique recourant à la lecture de signes. Là encore, Julien s'inscrit dans un débat exégétique dont on a des échos dans le monde juif où est discutée la question de savoir si le serviteur d'Abraham a pratiqué la pronostication à la manière des païens ou non⁸⁹. La question de savoir si la divination par les présages est licite sera encore débattue par Thomas d'Aquin qui examine, lui aussi, la validité de l'argument scripturaire que représente l'épisode du serviteur d'Abraham⁹⁰.

87 Nous avons une confirmation que Julien utilisait bien cet argument dans le *Contre les Galiléens* par la réfutation de Théodore de Mopsueste. Celle-ci est malheureusement perdue en tradition directe, mais conservée de manière très fragmentaire. Le fragment qui nous intéresse est transmis par une chaîne sur la Genèse et Théodore y réfute assez longuement l'idée que le serviteur d'Abraham aurait eu recours à la divination pour savoir comment choisir une femme pour Isaac. Théodore de Mopsueste, *Replica* fr. 2, 10-14 (éd. Guida, 96-98): οὐτε συμβολικῶς οὐτε κατ'οἰωνιστικὴν ἐπιστάμενος τέχνην. Théodoret de Cyr, *Quaestiones in Genesis* 75, 2 (éd. Fernández Marcos, 70-71) devait lui aussi connaître l'utilisation de cet épisode par Julien, peut-être par l'intermédiaire de Théodore, parce que lorsqu'il commente Gn 24, 14, il utilise la terminologie technique de Julien (οὐ συμβολικῶς, οὐ συμβολικὰ) pour réfuter le fait que le serviteur ait agi comme un devin.

88 Cyrille, *CJX*, 41 (GCS 743-745). Selon Cyrille, le serviteur veut seulement tester les sentiments de la jeune fille en vérifiant ses capacités d'hospitalité, afin qu'elle partage les mêmes sentiments qu'Abraham.

89 *Talmud de Babylone* (éd. Hullin 95b). Moïse Maïmonide, *Le livre de la connaissance*, IV, 11, 4 (trad. Nikiprowetsky - Zaoui, Paris 1961, 331-332).

90 Thomas d'Aquin, *Somme Théologique* II-II (*Secunda secundae*), Qu. 95, art. 7: *Utrum divinatio quae est per auguria et omina et alias huiusmodi observationes exteriorum rerum, sit illicita*. «Si la divination qui se fait par les augures et les présages et d'autres observations des choses extérieures de ce genre est illicite».

3. Conclusion

Le *Contre les Galiléens* illustre de manière magistrale l'importance que Julien accorde à la divination, confirmant ce que ses contemporains disaient de son recours incessant à l'interprétation des signes dans sa vie personnelle et publique. En présentant Abraham comme un devin qui appartient à la race sacrée des théurges, il fait de lui un alter ego et réalise ainsi un coup double. D'une part, il légitime les pratiques divinatoires en les ancrant dans le passé prestigieux de la race sacrée des Chaldéens; d'autre part, en interprétant la foi d'Abraham à l'opposé de l'exégèse qu'en donnait l'apôtre Paul, non pas comme la confiance de l'homme en une parole, mais comme l'envoi par Dieu de signes probants, Julien empêche les chrétiens de revendiquer l'héritage d'Abraham, puisqu'ils n'ont rien de commun avec lui. Contrairement à Abraham, ils ne pratiquent ni les sacrifices ni la divination. Tout le travail de Julien pour rapprocher le judaïsme de l'hellénisme et en exclure le christianisme atteint un sommet avec la figure d'Abraham devin.

Bibliographie

- ATHANASSIADI P., *Dreams, Theurgy and Freelance Divination: The Testimony of Iamblichus*, *The Journal of Roman Studies* 83 (1993) 115-130.
- BOSWELL B., *Julian the Apostate and the ΠΙΣΤΙΣ of Abraham*, *The Classical Quarterly* 73.1 (2023) 383-396.
- BOUCHÉ LECLERCQ A., *Histoire de la divination dans l'antiquité I*, Paris 1879.
- BOUFFARTIGUE J., *L'Empereur Julien et la culture de son temps*, Paris 1992.
- BOUFFARTIGUE J., *L'image politique de Julien chez Libanios*, *Pallas* 60 (2002) 175-189.
- BOULNOIS M.-O., *Les péripécies de Sara "sœur-épouse" (Gn 12, 10-20 et Gn 20, 1-18) chez les Pères grecs*, in *La sœur-épouse (Genèse 12, 10-20)*, éd. par M. Arnold, G. Dahan et A. Noblesse-Rocher, Paris 2010, 27-66.
- BOULNOIS M.-O., *Le prologue de l'évangile de Jean au cœur de la polémique entre l'empereur Julien et Cyrille d'Alexandrie*, in *Interreligiöse Konflikte im 4. Und 5. Jahrhundert, Julian «Contra Galilaeos» - Kyrill «Contra Iulianum»*, hrsg. von G. Huber-Rebenich und S. Rebenich, *Texte und Untersuchungen* 181, Berlin-Boston 2020, 195-227.
- BOULNOIS M.-O., *Appropriations croisées des autorités de l'adversaire: L'empereur Julien et Cyrille d'Alexandrie*, *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres* 3 (2023) 923-952.
- BOULNOIS M.-O., *Pourquoi les chrétiens ont-ils abandonné les sacrifices d'animaux et la circoncision? Étude des objections de l'empereur Julien et de ses réfutations par Cyrille*

d'Alexandrie dans le Contre Julien X, 23-35, *Annuaire de l'École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses* 131 (2024) 323-333.

BOULNOIS M.-O., *Le rituel d'alliance entre Dieu et Abraham (Genèse 15) chez Cyrille d'Alexandrie et les auteurs antiochiens*, in *The Figure of Abraham in Early Christian Literature*, éd. par J. Verheyden et J. Leemans, Leuven, à paraître.

CAQUOT A., *La Bible. Écrits intertestamentaires*. Edition publiée sous la dir. A. Dupont-Sommer, M. Philonenko, Paris 1987.

CELLAMARE D., *Du sang à l'encre: l'empereur Julien, superstitiosus ou piissimus imperator?*, *Mythos. Rivista di Storia delle Religioni* 17 (2023) [mis en ligne le 25 novembre 2023] < <http://journals.openedition.org/mythos/6118> >.

DE VITA M.C., *L'ultimo mediatore. Due studi su Giuliano*, Napoli 2025.

Giuliano Imperatore. Contra Galilaeos. Introduzione, testo critico e traduzione a cura di E. Masaracchia, Roma 1990.

GREENWOOD D.N., *Crafting Divine Personae in Julian's Oration 7*, *Classical Philology* 109.2 (2014) 140-149.

GUIDA A., *Teodoro di Mopsuestia. Replica a Giuliano imperatore*, Bologne 1994, 2019².

HANAGHAN M., *Future Knowledge and Imperial Acceptance in Late Antique Historiography and Epideictic Rhetoric. From Constantine to Honorius*, Leiden-Boston, 2025.

HEGEDUS T., *Early Christianity and Ancient Astrology*, New York 2007.

HOFFMANN Ph., *Une pratique théurgique dans le néoplatonisme tardif: le rituel de la toupie d'Hécate*, *Bulletin de l'association Guillaume Budé* (2025) 113-140.

KALDELLIS A., *Julian, the Hierophant of Eleusis, and the Abolition of Constantius' Tyranny*, *The Classical Quarterly* 55 (2005) 652-655.

LUGARESÌ L., *Giuliano, apostata o post-cristiano? Strategie di resilienza nel Contra Galilaeos tra esclusione, krisis e "giusto uso"*, in *Allo specchio dell'altro. Strategie di resilienza di "pagani" e gnostici tra II e IV secolo d.C.*, a cura di M.V. Cerutti, Siena 2023, 63-123.

PIGANIOL A., *L'empire chrétien, 325-395*, 2^e éd. mise à jour par A. Chastagnol, Paris 1972.

SAFFREY H.D., *La théurgie comme pénétration d'éléments extra-rationnels dans la philosophie grecque tardive* (1981), et *La théurgie comme phénomène culturel chez les néoplatoniciens (Ive-ve siècles)* (1984), repris dans *Recherches sur le néoplatonisme après Plotin*, Paris 1990, 33-49 et 51-61.

SIKER J. S., *Abraham in graeco-roman Paganism*, *Journal for the Study of Judaism* 18.2 (1987) 188-208.

STRUCK, P.T., *Iamblichus on Divination: Divine Power and Human Intuition*, in *Divine Powers in Late Antiquity*, ed. by I. Viltanioti and A. Marmodoro, Oxford 2017, 75-87.

TIMOTIN A., *Trois théories antiques de la divination. Plutarque, Jamblique, Augustin*, Leiden-Boston 2022.

WEVERS J.W., *Septuaginta. Vetus Testamentum Graecum auctoritate Academiae Scientiarum Gottingensis editum* I, Genesis, Göttingen 1974.

YOSHIKO REED A., *Abraham as Chaldean Scientist and Father of The Jews: Josephus, Ant. 1.154-168, and the Greco-Roman Discourse about Astronomy /Astrology*, Journal for the Study of Judaism 35.2 (2004) 119-158.

ZITO N., *Maxime. Des Initiatives*, Paris 2016.